

UDK 81'366

811.163.42=133.1=131.1

Izvorni znanstveni članak

Primljen: 1. 6. 2007.

Prihvaćen za tisak: 31. 10. 2007.

TOMISLAV FRLETA
Sveučilište u Zadru
Odjel za francuski jezik i književnost
Obala kralja Petra Krešimira IV 2, HR-23000 Zadar
tomislavfrleta@net.hr

POUR UNE ETUDE DES POSSESSIFS: FRANÇAIS, ITALIEN, CROATE¹

Dans le présent article on tente de donner une analyse contrastive des déterminants possessifs pour trois langues (le français, l'italien, le croate) à trois niveaux linguistiques: morphologique, syntaxique et on attire particulièrement l'attention sur la catégorie de la personne et son rôle dans la possession. Suivant la théorie du linguiste italien A. Rocchetti on peut observer qu'il existe, sur le plan de la possession, une ressemblance plus grande entre l'italien et le croate (deux langues génétiquement plus éloignées) que entre l'italien et le français (deux langues romanes). Cette ressemblance est dûe au degré de conservation de la catégorie de la personne dans les langues concernées.

1. Aperçu historique

1.1 Les origines

1.2 Les premiers documents (écrits en langues vernaculaires)

1.3 Substrats et superstrats

1.4 Standardisation

2. Généralités

3. Les possessifs

3.1 La morphologie

3.2 La syntaxe

4. Personne et possessifs

4.1 Sphère personnelle et catégorie de la personne

4.2 Les possessifs désignant les parties du corps et les membres de la famille

5. Conclusion

¹ Le présent article est une version très peu élargie d'une conférence que j'ai donnée à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) le 19 novembre 2003, sur l'invitation de M. Samir Bajrić, dans le cadre d'un module intitulé «Grammaire contrastive: français – italien» qu'il a dispensé pendant l'année universitaire 2003/2004. Je le remercie vivement pour sa relecture de ce texte et pour ses remarques qui m'ont été précieuses, ainsi que ses étudiants pour l'accueil qu'ils m'ont réservé.

1. Aperçu historique

1.1 Les origines

Le français et l'italien relèvent de la même classification génétique et appartiennent à la *famille des langues romanes* (ou *langues néo-latines*), laquelle fait partie d'un groupe de langues beaucoup plus vaste, connu sous le nom de *langues indoeuropéennes*. Ce groupe de langues, dont le plus lointain ancêtre est le sanscrit, est caractérisé à la fois par un grand nombre de similitudes et de différences qui existent entre les langues concernées. Le français et l'italien se sont ainsi développés sous l'influence du latin, dont ils sont les héritiers directs. Ils sont, plus précisément, les descendants d'un parler particulier et identifiable, connu sous la dénomination de latin vulgaire.²

1.2 Les premiers documents (écrits en langues vernaculaires)

L'on sait bien que les Serments de Strasbourg (842) devaient être prononcés, respectivement, dans une langue romane et une langue germanique, c.-à-d. en langue populaire, étant donné que le peuple et les soldats ne comprenaient pas le latin classique qui, jusque là, était la langue officielle sur tout le territoire de l'Empire Romain d'Occident. La période de l'Ancien français commence exactement avec les Serments de Strasbourg et se prolonge jusqu'au début de La guerre de cent ans (1337). Une autre datation la situe entre l'apparition de la *Chanson de Roland* et l'an 1350.

Au Concile de Tours, en 813, il fut décidé que la prédication devait être dite en *Rustica Romana lingua*, parce que les fidèles ne pouvaient plus suivre la messe en latin. En Italie, aux environs de 800, on a découvert un premier document écrit dans une langue qui n'était plus réductible au latin usuel. Il s'agit de l'*Indovinello veronese*³, une vieille devinette écrite en dialecte latino-vénitien. Le nom *veronese* s'explique par le fait que le texte original est conservé à la *Biblioteca Capitolare di Verona*.

C'est la période où le français et l'italien connaissent un développement analogue sous la domination du latin, mais c'est aussi le moment où les deux langues commencent à développer leur propre expression linguistique. C'est ce que nous allons tenter de démontrer dans les pages qui suivent.

1.3 Substrats et superstrats

Les différences historiques existent aussi bien dans les substrats que dans les superstrats, c.-à-d. dans les langues que le français et l'italien côtoient tout au long de leur histoire, qu'il s'agisse de langues qui existaient déjà sur les territoires de France et d'Italie au moment où ces deux langues commencent à se développer (substrats), ou de langues qui ont laissé une empreinte sur eux (superstrats), suite aux invasions de différents peuples.

Le plus important substrat sur le territoire de France fut le substrat celtique qui se divise en deux branches: le celtique continental (le gaulois) et le celtique insulaire qui se divise à son tour en gaélique et en britannique.

On trouve plusieurs substrats sur le territoire d'Italie: italique, étrusque, ligurique...

On peut dire, de manière générale, que les substrats ont contribué considérablement aux différences entre le français et l'italien. A titre d'exemple, il existe encore aujourd'hui à peu près 180 mots d'origine gauloise dans le vocabulaire français (*char, chemise, brasserie, quai*), puis il faut citer la construction *c'est... que* qui est également d'origine gauloise, etc.

Les peuples conquérants tels les Romains, les Goths et d'autres ont apporté non seulement leurs systèmes politiques mais aussi de nouveaux mots qui relèvent essentiellement du domaine de la vie politique, mais on trouve aussi des mots ressortissant à la terminologie guerrière. La position géostratégique d'un pays joue également un rôle significatif dans le développement d'une langue,

² Dardano et Trifone l'appellent aussi *il latino parlato* («le latin parlé») ou *il latino comune* («le latin commun»); p.29.

³ *Se pareba boves, alba pratalia araba, / albo versorio teneba et negro semen seminaba.* Cité d'après DARDANO, TRIFONE 1995: 71.

comme dans la langue roumaine, par exemple, entourée par des langues slaves et le hongrois. Le roumain a reçu beaucoup d'éléments slaves et magyars dans son lexique et sa syntaxe. C'est ce qui à incité W. von Wartburg à définir le français et le roumain comme étant les langues les moins romanes de toutes. En effet, il soulignait l'influence germanique dans le Nord de la France et le substrat celtique qui, abstraction faite des 180 mots déjà mentionnés, a causé la contraction de nombreux mots plurisyllabiques en une seule syllabe :

lat. peduculu(m)	fra. pou [pu]	tal. pidocchio
aetaticu(m)	âge [až]	età
habuisset	eût [y]	avesse
aqua	eau [o] ⁴	acqua

1.4 Standardisation

Le français moderne naît au milieu du XVII^e s. avec les œuvres de Corneille, Molière et Racine. L'italien moderne se profile dans les œuvres de Dante, Pétrarque et Boccaccio, dès l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance, c'est-à-dire lors de la transition du XIII^e au XIV^e s. Les italiens ont standardisé leur langue assez tôt, si bien que l'italien d'aujourd'hui se présente comme l'héritier fidèle de la langue qui était utilisée par les trois auteurs mentionnés ci-dessus. Il convient de préciser que l'italien a déterminé ses normes au moment où se détermine le moyen français. De même, il ne faut pas oublier que la standardisation est un processus infiniment long et complexe, pendant lequel la langue se développe, se modifie, adopte ou rejette certaines formes... En un mot, c'est un processus au cours duquel une langue crée son aspect futur.⁵

A l'époque où l'italien pose les bases de la langue moderne, le français traverse une période où l'emploi de l'article se révèle très instable. Il perd sa flexion nominale (le cas régime l'emporte sur le cas sujet), la catégorie de la personne disparaît (en grande partie). Il ne faut pas oublier ce dernier fait, de surcroît quand il s'agit des possessifs où la personne grammaticale s'est maintenue explicitement dans ladite forme.

2. Généralités

Toutes les langues (ou presque) possèdent des noms, des verbes, des adjectifs, des pronoms, des adverbes, des prépositions et des conjonctions. En même temps, on note l'inexistence d'*article* dans de nombreuses langues slaves.⁶ En outre, le croate, par exemple, introduit également parmi ses classes de mots les numéraux et les particules *zar* ("n'est-ce pas"), *li* (particule interrogative), *eto* ("voilà"), alors que le français et l'italien les traitent comme des *adjectifs* et/ou des *déterminants* et partiellement comme des *introduceurs* (*voici, voilà...*). Le nombre des classes de mots varie aussi entre les langues romanes. La onzième édition de *Le Bon Usage* (1980) cite neuf classes de mots: *nom, article, adjectif, pronom, verbe, adverbe, préposition, conjonction* et *interjection*. On retrouve ces mêmes classes aussi dans la *Grammatica italiana* de Dardano et Trifone (1995), et on peut les considérer comme les classes de mots traditionnelles. Mais, les nouvelles tendances et analyses en linguistique ont entraîné d'autres divisions des mots. *Le Bon Usage* (1986¹²), édition préparé par Goosse, introduit l'*article* parmi les *déterminants*, les *conjonctions* sont divisées en *conjonctions de subordination* et en *conjonctions de coordination*, les *interjections* sont devenues les *mots-phrases*, et on y trouve une classe entièrement

⁴ Cité d'après GERERSDORFER 1985: 112.

⁵ Le fait que l'italien s'est standardisé au XIV^e s. et que le français a continué à se développer et chercher sa forme jusqu'au XVII^e s., ne signifie pas qu'une langue est supérieure à une autre, mais simplement que chacune d'elles a cherché et accepté certaines choses qui lui semblaient adéquates à une certaine époque.

⁶ Je remercie S. Bajrić d'avoir attiré mon attention sur le fait que certaines langues slaves (p.ex. le bulgare, le macédonien) ont développé l'article (défini et indéfini). Quant à la catégorie de l'article en croate nous renvoyons aux ouvrages suivants: FRLETA, 2007, BAJRIĆ 2006, SILIĆ 1992, IVIĆ 1971.

nouvelle - *introduceur*. Dubois et Lagane (1973) étaient les premiers à introduire les déterminants parmi les classes de mots dans une grammaire traditionnelle. Les raisons de cette innovation étaient purement syntaxiques: les mots qui peuvent commuter et changer le sens de la phrase, sans modifier leur structure, forment une classe de mots à part. En analysant les phrases: *Le concierge monte nos lettres; Un gardien donne des clefs; Notre facteur apporte ces imprimés*, ils ont conclu que les mots *le, un* et *notre* pouvaient commuter sans modifier la structure de la phrase. Cela signifie qu'ils appartiennent à la même classe de mots (cf. p.25). Au contraire, si ces trois mots étaient remplacés par les adjectifs *grand, vieux* ou *intelligent*, les phrases resteraient interprétables, mais leur structure ne correspondrait pas à la structure de la phrase française. C'est la raison pour laquelle il faut faire la différence entre *grand, vieux* et *intelligent*, qui sont des adjectifs et *le, un* et *notre* qui sont des déterminants, c'est-à-dire une autre classe de mots. Néanmoins, M. Wilmet considère les déterminants comme une sous-classe de l'adjectif (*Grammaire critique du français*, 1998: §126²) :

«Adjectif englobe par nature les articles, les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs de la grammaire scolaire».

Quand on ajoute à tout cela la thèse de plusieurs linguistes italiens qui ne considèrent pas le possessif comme faisant partie de la classe des déterminants, du moins en italien, on constate qu'il y a encore beaucoup de choses qui méritent une description plus détaillée.

3. Les possessifs

3.1 La morphologie

L'inventaire des possessifs français est relativement pauvre par comparaison à l'inventaire des possessifs italiens, qui a développé d'autres formes.

L'inventaire des possessifs se présente selon le tableau ci-dessous:

personne (gramm.)	(possesseur)	(objet possédé)											
		singulier						pluriel					
		m.			f.			m./f.	m.	f.	m.	f.	
		Fra.	Ita.	Cro.	Fra.	Ita.	Cro.	Fra.	Ita.	Cro.			
1)	singulier (un)	mon	mi	moj	ma	mia	moja	mes	miei	mi	moji	-e	
2)		ton	o	tvoj	ta	tua	tvoja	tes	tuoi	e	tvoji	-e	
3)		son	tuo	njegov	sa	sua	njegova	ses	suoi	tue	njihovi	-e	
3b) ⁷			suo	njezin			njezina			sue	njihovi	-e	
(4) ⁸				svoj			svoja				svoji	-e	
		singulier						pluriel					
		m./f.	m.		f.	m.		f.	m./f.	m.	f.	m.	f.
		Fra.	Ita.		Cro.		Fra.	Ita.		Cro.			
1)	pluriel (deux ou plusieurs)	notre	nostro		nostr	naš	naša	nos	nostr	-e	naši	-e	
2)		votre	vostro		a	vaš	vaša	vos	i	-e	vaši	-e	
3)		leur			vostr	njihov	-a	leurs	vostr	lor	njihovi	-e	
3b)					a	njihov	-a		i	o	njihovi	-e	
(4)					loro	svoj	svoja		loro		svoji	-e	

⁷ La forme du possessif pour la troisième personne du singulier de genre féminin.

⁸ Le pronom possessif-réfléchi.

Les formes des possessifs français, comme celles de l'ensemble des langues romanes, se sont développées à partir du pronom possessif latin. *Meum, tuum, nostrum, vestrum* ont donné les formes suivantes: fr. *mon, ton, notre, votre*; it. *mio, tuo, nostro, vostro*; (cro. *moj, tvoj, naš, vaš*).

Le pronom latin *meum* existait en ancien français sous deux formes: *mes* (cas sujet) et *mon* (cas régime) et l'adjectif possessif *mon* s'est développé à partir du cas régime. La forme du féminin pour les deux cas était *ma* au singulier et *mes* au pluriel.

La forme de la troisième personne singulier *son* vient du pronom possessif-réfléchi latin *suus, sua, suum*, parce que le latin n'avait pas de forme spécifique pour le possessif de la troisième personne, qui signifiait "de lui", "d'elle" (comme par ex. le croate: *njegov, njezin*) et le latin devait recourir au génitif du pronom démonstratif *is, ea, id* pour le masculin et le féminin singulier (pour tous les cas, on employait la forme *ēius*).

La forme de la troisième personne du pluriel *leur* vient du pronom latin *illorum* (génitif pluriel du masculin du démonstratif *ille*) qui signifiait "d'eux". La forme *leur* fut d'abord invariable. Ce n'est qu'au XII^e s. qu'on a commencé à distinguer les formes *leur* (pour un seul objet possédé) et *leurs* (pour plusieurs objets). Sur le plan phonétique, rien ne change, excepté le cas où le nom ne commence pas par une voyelle. Dès lors, on obtient la liaison:

(1a) *leur table* [lœrtabl] - *leurs tables* [lœrtabl]

(1b) *leur ami* [lœrami] - *leurs amis* [lœrzami]

L'emploi du -s au pluriel ne s'est stabilisé qu'au XVII^e s.

Le possessif italien *loro* ne change pas de forme et reste inchangé dans tous les cas.

(2a) *Il loro libro* - *I loro libri* ('leur livre, leurs livres')

(2b) *La loro tavola* - *Le loro tavole*

Le français et l'italien ont développé la forme *leur, -s; loro* du génitif du pronom démonstratif. Il est intéressant de constater que la forme croate pour le possessif de la troisième personne singulier et pluriel (*njegov, njezin, njihov*) vient également du génitif du pronom, mais cette fois du génitif du pronom personnel. A la forme du génitif *njih* (*njega*), on ajoute la désinence -*ov*, si le possesseur est du genre masculin (*njihov, njegov*), et la désinence -*in* à la forme du génitif *nje* si le possesseur est du genre féminin (*njezin*; le *z* s'intercale pour éviter le hiatus). Les suffixes -*ov* et -*in* en croate signifient "de lui, d'elle" et, en général, on les ajoute aux noms de personnes ou aux noms qui portent le trait distinctif "animé", et le plus souvent "humain":

(3) *Ivan* - *Ivanov* - 'od Ivana' ('de Jean')

John - *John's* - 'of John' ('de Jean')

Ivana - *Ivanin* - 'od Ivane' ('de Jeanne')

Jane - *Jane's* - 'of Jane' ('de Jeanne')

Ni le français ni l'italien ne possèdent cette capacité morphologique dans le domaine de la possession synthétique: *Jean* - **jeanien*; *Gianni* - **gianniesco*; sauf dans les cas où il s'agit de prénoms de personnes célèbres: *Dante* - *dantesco* - "di Dante", "de Dante"; à une nuance près que l'adjectif dérivé du prénom doit se rapporter à l'œuvre ou à l'activité qui était celle de la personne en question:

(3a) *Commedia dantesca* - "commedia di Dante", "comédie de Dante"

(3b) **casa dantesca* - *casa di Dante*, "maison de Dante"

Les noms de famille français comme *Corneille*, *Guillaume* peuvent également assumer la forme adjectivale (*corneillien*, *guillaumien*), avec la valeur possessive, en obéissant aux mêmes règles que les prénoms en italien.⁹

Quand il s'agit d'un possesseur et d'une chose possédée, l'italien et le français ne diffèrent point, mais quand il s'agit de plusieurs choses possédées, l'italien marque la différence entre le genre masculin et le genre féminin des choses possédées (*miei*, *mie - mes*). Même constat pour le cas de plusieurs possesseurs et plusieurs choses possédées (*nostri*, *nostre*, - *nos*), ainsi que dans le cas de plusieurs possesseurs et d'une seule chose possédée (*nostro*, *nostra* - *notre*).

Il est intéressant de noter que le possessif¹⁰ n'a pas cette fonction distinctive au pluriel:

(4) *Mes voitures sont rouges*, où l'on ne sait pas s'il s'agit d'un nom masculin ou d'un nom féminin.

Le croate ajoute à cette liste deux autres formes : la forme pour le possesseur à la troisième personne du genre féminin, *njezin* (avec les désinences pour le masculin et le féminin¹¹ du singulier et du pluriel: -*o*, -*a*, -*i*, -*e*), et la forme *svoj* (*o*, -*a*, -*i*, -*e*) qu'on appelle dans cette langue le *pronom possessif-réfléchi*¹².

Les formes *njegov* et *njezin* marquent la différence entre le possesseur masculin et le possesseur féminin à la troisième personne du singulier (comme le font, à titre d'exemple, les formes *his* vs *her* en anglais) et ainsi nous aident à éviter l'ambiguïté dans les phrases du type:

(5a) *Sa voiture est rouge* / *La sua macchina è rossa*, où l'on ne sait pas s'il s'agit d'un possesseur masculin ou d'un possesseur féminin.

La phrase croate:

(5b) *Njezin auto je crven*

prouve de manière incontestable qu'il s'agit d'un possesseur féminin.

Le croate a développé une forme particulière pour préciser que l'objet appartient au sujet: *svoj*, -*a*, -*e* (singulier) et *svoji*, -*e*, -*a* (pluriel). Avec le pronom possessif-réfléchi *svoj*, on évite facilement les ambiguïtés qui apparaissent dans les phrases avec plusieurs personnes employées à la troisième personne, de façon que pronom *svoj* indique que l'objet appartient à la troisième personne. Celle-ci devient dès lors le sujet de la phrase :

(6) *On je uzeo svoju olovku* (propriété)

(7) *On je uzeo njegovu olovku* ("de quelqu'un d'autre")

Afin d'éviter le malentendu, le français utilise l'intensificateur *propre*:

(8) *Il a pris son propre crayon* ("de lui")

(9) *Il a pris son crayon* ("de lui" (propriété) ou "de quelqu'un d'autre")

L'intensificateur italien *proprio* peut également remplacer le déterminant possessif:

10) *Ha preso la propria matita* (ou *la sua propria matita*) ("de lui")

11) *Ha preso la sua matita* ("de lui" (propriété) ou "de quelqu'un d'autre")

⁹ Encore une fois, je tiens à remercier S. Bajrić de m'avoir fourni les exemples du type: *C'est bien l'humour bernardien. Je le reconnais*. Dans ce type d'exemples on peut voir que le mécanisme morphologique qui consiste à créer des adjectifs possessifs à partir de prénoms existe en français aussi, mais en français on le trouve dans le discours plutôt que dans la langue (le système).

¹⁰ Les déterminants indiquent, par définition, le genre et le nombre du nom auquel ils se réfèrent (et dans le cas des possessifs, ils indiquent aussi la personne du possesseur).

¹¹ Le croate possède aussi le troisième genre - le neutre, qui a ses terminaisons pour le singulier: -*o*/*-e*, et la terminaison -*a* pour le pluriel.

¹² En croate, les formes *moj*, *tvoj*, *njegov*, *njezin*... sont des pronoms, à la différence du français et de l'italien où ces formes fonctionnent comme des adjectifs.

Le pronom réfléchi *svoj*, peut également assumer la valeur indéterminée dans les phrases où la personne n'est pas explicitement exprimée. Cela se produit le plus souvent dans les proverbes: *Svatko ima svoj ukus*. En français, si la personne n'est pas exprimée, on utilise la forme du possessif de la troisième personne *son*: *Fermer son parapluie* "zatvoriti (svoj) kišobran" c.-à.-d. "décéder"; *A chacun son goût* ('svakom prema svojem ukusu'). D'après la définition, les possessifs s'accordent en nombre et en genre avec le nom qu'ils déterminent, et de plus en personne avec le possesseur. Comme l'infinitif est une forme impersonnelle (qui n'exprime pas la personne), cet usage de la forme *son*, qui est la forme personnelle de la troisième personne singulier, est intéressant. Dans ces cas, l'italien utilise très souvent l'intensificateur *proprio*:

(12) *Fare il proprio dovere; difendere le proprie idee*; ("faire son devoir; défendre ses propres idées")

Le pronom possessif-réfléchi vient du sanscrit qui possédait une forme similaire pour exprimer la propriété.

«Le thème (...) *sva* (lat. *suus*) est employé comme adjectif possessif commun à toutes personnes. [...] Le thème *sva*, en tant que thème du pronom emphatique, forme lui-même un dérivé *sv-īya* 'appartenant à soi-même, propre'»¹³.

Pour éviter l'hiatus devant les noms féminins commençant par une voyelle ou par un *h*, le français a recours aux formes masculines *mon, ton, son* et non aux formes féminines *ma, ta, sa*; par ex. *mon épouse*¹⁴.

L'italien ne modifie jamais les formes des possessifs et c'est la raison pour laquelle on trouve plusieurs voyelles et sémi-voyelles dans une seule série de sons: *miei uomini* [mjèjwòmini] ('mes hommes').

Jusqu'au XII^e s. les formes *ma, ta, sa* s'élevaient devant les noms commençant par une voyelle: *m'ame, t'espée, s'enfance*, mais vu qu'elles étaient trop faibles et inexpressives, on a commencé à les remplacer par les formes du masculin. Au XVI^e siècle, la forme *ma* (*m'*) devant une voyelle disparaît presque complètement et on n'a plus que quelques exemples comme *m'ami* et *m'amour*, devenus plus tard *ma mie* et *mamour* (*faire des mamours* 'faire des caresses'), cf. *Le Bon Usage*, §590 hist. 2.

Compte tenu de leur liberté relative, les possessifs en italien et en croate peuvent subir certains changements morphologiques. C'est le cas, par exemple, des adjectifs qualificatifs:

(13) *tuo - tuissimo* (l'expression plaisante à la fin d'une lettre) ("*tonissime, le plus ton"), ou *moj-moj* quand on veut souligner que quelque chose ou quelqu'un se réfère exceptionnellement à la personne exprimée dans la phrase :

(14) *Braćo, taj je moj, moj-moj*¹⁵ ("*Frères, celui-là est le mien, le mien-mien")

Quant à la forme, on peut souligner aussi l'analogie dans l'usage des consonnes thématiques *m - t(d) - s* dans plusieurs langues (fra. *mon - ton - son*; all. *mein - dein - sein*; ang. *my - your* (arch. *thou*) - *his*; cro. *moj - tvoj - njegov* (*svoj*)). De même, on notera l'usage du phonème *m* à la première personne du singulier dans les langues indoeuropéennes (fra. *mon*; all. *mein*; ang. *my*; cro. *moj*; arm. *i:m*), mais aussi dans les langues n'appartenant pas à ce groupe (hon. *erniem*; fin. *minum*), où le phonème *m* est dû probablement à l'influence que certaines langues exerçaient sur le hongrois (le magyar) et le finnois.

3.2 La syntaxe

Il existe deux différences principales entre les possessifs français et les possessifs italiens sur le plan de la syntaxe. Premièrement, le possessif italien a une certaine mobilité au sein du syntagme nominal,

¹³ BERGAIGNE 1884: §180.

¹⁴ On peut éviter l'hiatus par la liaison *Mes amis* [mezami], ou par intercalation de la consonne *t*: *Y a-t-il* [jatil], *Cet homme* [setom]. J. Brunet qualifie la forme du masculin devant les noms féminins de *bizarrierie*, probablement parce que le français pouvait résoudre ce problème d'une autre manière, par exemple par la dénasalisation: *bon - bonne; mien - mienne; (mon - ?*monne)*.

¹⁵ Sabolović, Mirko, *Među zvijezdama*, Zg, Forum, 1994-1996 www.hnk.hr F94sabolovic 41230.

tandis que le possessif français se trouve toujours et sans exception devant le nom (*mon frère, ma maison...* les constructions **frère mon, *maison ma* ne sont pas attestées en français). Deuxièmement, le possessif italien, à la différence du possessif français, est accompagné très souvent d'un article.

La mobilité du possessif italien n'est pas une liberté absolue. Il existe des règles bien précises qui doivent être accomplies pour qu'on puisse postposer le possessif au nom.

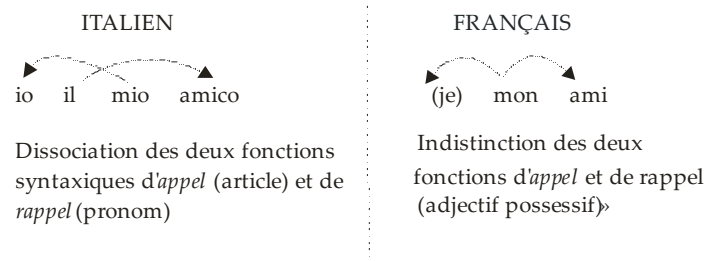
1. Phrases vocatives: *Signori miei, così non va;* ("Messieurs, cela ne va pas / cela ne pourra pas se passer ainsi")
2. Interjections: *Dio mio, mamma mia.* ("Mon Dieu, Bonne mère")
3. Quand on veut souligner que le nom appartient à quelqu'un ou qu'il est en relation étroite avec une personne déterminée: *Questa è casa mia. Andiamo a casa tua.* ("Cette maison est à moi; Allons chez toi")
4. Expressions: *di testa mia, per colpa sua, per conto nostro.* ("(décider) de ma tête, par sa faute, pour notre compte")
5. Chansons: *Quanto amore sei, nei pensieri miei* (Ramazzotti) ("Il est tant d'amour pour toi en mes pensées")

D'après Brunet, l'emploi du possessif italien avec l'article et l'emploi du possessif français sans article constituent la plus grande différence entre ces deux langues sur le plan des possessifs. Mais, l'usage de l'article avec possessif n'est pas toujours constant. Du point de vue historique:

«L'ancien italien a longtemps fait coexister les formes sans article et les formes avec l'article défini». Rohlfs (§432) cite des exemples du *Novellino* et de la *Divine Comédie* tels que: *mia limosina, sua città*, à côté de: *la loro grande potenza*, etc. L'adoption de l'article «generalizzatosi soltanto in epoca relativamente tarda» est due, selon lui, à l'influence des constructions dans lesquelles le possessif était postposé (*l'amistà nostra*) ou accompagné d'un adjectif qui favorisait l'emploi de l'article (*la loro grande potenza*)¹⁶.

ROCCHETTI (1987: 144-145) présente un point de vue quelque peu différent:

«... l'italien annonce l'objet possédé, comme tous les autres objets, par l'article, puis introduit le rappel de la personne possédante par un pronom, le français fait assumer ces deux fonctions par une seule particule: l'adjectif possessif.



C'est justement grâce à cette dissociation de la fonction entre l'article et le pronom en italien, qu'il est possible de dire *un mio amico*. Le français n'a pas cette possibilité et il doit recourir à d'autres constructions (*un ami à moi, un mien ami* (arch.)). Ainsi est-il possible d'utiliser d'autres déterminants avec *mio*: *questo, qualche, nessun, ...mio amico*. Il convient également de mentionner un problème qui est assez fréquent et qui se manifeste dans la traduction des phrases de l'italien en français. Les expressions *un mio amico* et *questo mio amico* sont étrangères au système grammatical français: **un mon ami* et **ce mon ami* à cause de l'inexistence de tout lien syntaxique entre *mon* et *le, ce*. En croate, ce lien est possible et on obtient: *jedan moj prijatelj* et *ovaj/taj/onaj moj prijatelj*. Dans ces cas, il faut utiliser une expression peu soutenue, à savoir *cet ami à moi* (pour *questo mio amico*), et *l'un quelconque de mes amis*,

¹⁶ BRUNET 1980: 8, n. 21.

un ami à moi (pour *un mio amico*¹⁷) ou bien négliger cette nuance et ne conserver que le démonstratif : *cet ami* (pour *questo mio amico*), ou l'article indéfini *un ami* (pour *un mio amico*).

(15a) È venuto un mio amico

(15b) È venuto uno dei miei amici

(16a) *Un ami à moi est venu* ("un quelconque, n'importe quel ami"; le sens indéfini)

(16b) *Un de mes amis est venu* ("un certain ami", le sens partiellement défini dans la mesure où l'on a déjà parlé de «ces amis à moi»)

C'est sans doute cette possibilité d'utiliser l'article et le possessif qui avait motivé les linguistes italiens à ne pas situer les possessifs parmi les déterminants.

Un autre problème apparaît dans la traduction de l'italien en français. Quand on veut souligner le rapport entre le possesseur et le possédé, l'italien et le croate recourent à ce qu'il est convenu d'appeler «le datif de l'inaliénabilité»¹⁸, → le possessif¹⁹:

(17a) *Quelle bestie gli avevano ucciso il capitano, il suo capitano* (BRUNET1980: 8); (cro. *Te beštije su mu ubile kapetana, njegovog kapetana*).

Le français utilise, dans les deux cas, le possessif *son* à cause de l'impossibilité de toute construction implicite avec des noms n'appartenant pas à la sphère personnelle.

(17b) *Ces cruels (bêtes) ont tué son capitaine, son ?propre capitaine / son capitaine à lui / SON capitaine.*

4. Personne et possessifs

4.1 Sphère personnelle et catégorie de la personne

En 1916, Lévy-Bruhl a publié un article intitulé "L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes". Dans cet article, il décrit leur façon de situer les noms dans l'expression de la possession²⁰. Les langues «hautement civilisées»: français, allemand, anglais... n'y ont pas abouti. De quoi s'agit-il? Les langues mélanésiennes expriment la possession des choses «aliénables» par le simple adjectif possessif, et la possession des choses «inaliénables» par le suffixe qu'elles ajoutent au nom en question.

La publication de cet article a permis d'introduire dans l'analyse linguistique les termes de *possession aliénable/inaliénable*. Le premier linguiste qui a traité cette problématique fut Charles Bally, notamment dans un article publié en 1926 et intitulé "Les expressions des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes". Bally connaissait sans doute la thèse défendue par Lévy-Bruhl et il a repris certaines de ses idées. Il décrit les constructions qui expriment la possession en dehors du déterminant possessif (le datif possessif - *le vin lui monte au nez* ("son nez"); l'article possessif - *tu me tourne le dos* (ton dos), etc.). Ensuite, il conclut que toutes ces constructions sont possibles s'il s'agit de noms qui appartiennent à la *sphère personnelle*. Ce terme de Bally est bien plus heureux que le terme *possession inaliénable*, parce qu'il renvoie directement à la personne en tant que centre de la liaison entre le possesseur et la chose possédée. Il l'explique de la manière suivante:

¹⁷ On peut également utiliser la forme archaïque *un mien ami*.

¹⁸ Traditionnellement: *le datif possessif*.

¹⁹ Le datif de l'inaliénabilité par rapport au possessif, est la construction beaucoup plus courante mais aussi la construction moins expressive que celle du possessif.

²⁰ Dans notre optique, il s'agit d'une relation que l'on peut qualifier d'inaliénable.

«La sphère personnelle comprend, ou peut comprendre, les choses et les êtres associés à une personne d'une façon habituelle, intime, organique (p.ex. le corps et ses parties, les vêtements, la famille, etc.). Tout élément constitutif de la sphère personnelle est considéré, non comme une simple propriété, mais comme une partie intégrante de la personne».²¹

Lévy-Bruhl souscrit à ce point de vue, notamment dans l'exemple suivant (pour les parties du corps): *elles ne sont pas à moi, elles sont moi*.

La catégorie de la personne est un des facteurs indispensables dans les constructions possessives. Pour qu'un déterminant possessif puisse être utilisé devant un certain nom, il est nécessaire que ce nom soit en relation avec la personne du possesseur (le plus souvent avec le sujet de la phrase). Cette liaison n'est réalisable que si la catégorie de la personne coïncide avec le possesseur et avec la chose possédée. La personne du possesseur s'exprime le plus souvent explicitement avec les pronoms personnels (*je, tu...*), alors que la personne de la chose possédée y est présente par différents moyens de liaison qu'elle établit avec le possesseur²². Si cette condition est remplie, on peut utiliser le déterminant possessif:

je ↔ mère (dont je est le fils) - ma mère

mais si cette condition n'est pas remplie, alors on ne peut obtenir aucune relation de possession:

*je → Jupiter (il n'y a pas de relation adéquate) - ?*mon Jupiter*

Les différentes langues ont développé différentes façons d'exprimer la possession des choses qui entrent dans la sphère personnelle. Cette expression est implicite ou explicite.

En étudiant la possession implicite, TIMOC-BARDY (1996: 246) conclut que la catégorie de la personne joue un rôle indispensable dans les constructions possessives.

«Le latin qui disait *Manus lava* ("Lave-toi les mains"), disait aussi *Veni cum padre* ("Je suis venu avec mon père"), sans ajouter le possessif; *manus* et *padre* se réfèrent automatiquement à la personne de Possesseur, présente dans le verbe».

Les exemples suivants en sont la meilleure preuve:

(18) *Operi ruke; Došao sam s ocem - Lavati le mani; Sono venuto con il padre.*

Il est difficile d'y utiliser le déterminant possessif, étant donné que la personne grammaticale est déjà exprimée dans le verbe. Si la personne du verbe et celle du nom ne coïncident pas, alors il faut obligatoirement utiliser le déterminant possessif:

(19) *Došao sam s tvojim ocem - Sono venuto con tuo padre - Je suis venu avec ton père.*

Ce n'est pas la seule condition nécessaire pour que la construction sans déterminant possessif soit utilisée. Il est également indispensable que l'objet de la phrase appartienne à la sphère personnelle du sujet (*la main* - partie du corps; *père* - relation familiale). On comprend aisément que l'explication tourne autour de la manière de concevoir la personne - comme la catégorie linguistique dans chacune des langues - français, italien, croate.

En somme, c'est la présence où l'absence de la catégorie de la personne qui permet de distinguer l'italien (où la catégorie de la personne s'est largement maintenue) du français (où la catégorie de la personne s'est presque perdue). C'est la raison pour laquelle ces deux langues expriment différemment la notion de possession.

Comment s'est construite cette différence dans la conception de la personne en tant que catégorie linguistique?

²¹ BALLY 1926: 68.

²² D'après la formule *mon X = le X avec qui je est en relation* on peut expliquer les caractéristiques des relations pour lesquelles on utilise le déterminant possessif. Le plus souvent, il s'agit de relations familiales, spatiales, les parties du corps, les vêtements...

Cette différence tire ses origines dans le développement historique de ces deux langues et dans leurs pertes et gains issus du même processus.²³ Voici une citation de ROCCHETTI (1987: 125): «Du mot lié à la fonction (latin), on est donc passé, au terme de l'évolution, au nom n'exprimant plus que l'idée pure (français). Mais il y en a des positions intermédiaires entre ces deux extrêmes: l'italien en représente une».

L'italien et le français diffèrent également selon le degré de conservation de la fonction du mot même. On ne peut pas dire pour les mots italiens qu'ils aient conservé l'ensemble des fonctions qui caractérisaient le latin, mais les mots italiens n'apparaissent certainement pas en tant que notions pures, contrairement au français.

Ayant comparé la fonction de la personne en italien et en français, ROCCHETTI (1987: 125) a constaté que l'italien avait une plus grande possibilité de mettre en rapport l'objet avec le sujet:

«En effet, dès que la personne apparaît, elle suggère tout un ensemble de choses qui lui sont normalement attribuées: aliments, habits, logement, parents proches, outils, instruments, moyens de locomotions, etc. Ces choses ou ces êtres sont en quelque sorte prédéterminés par leur appartenance à la sphère de la personne.»

D'autres linguistes ont favorisé cette hypothèse. Tel est le cas de TIMOC-BARDY (1996: 247) qui précise:

«En français, où l'implication personnelle tend à se réduire le plus possible, la liaison inhérente Possesseur - Objet Possédé ne dépasse pas en générale - ou de très peu - le corps de Possesseur.»

Ces exemples, plutôt rares, où le français permet la construction implicite *datif de l'inaliénabilité + article* avec les noms n'appartenant pas à la classe des *parties du corps*, se réfèrent le plus souvent aux vêtements ou aux noms qui rappellent le possesseur: *couleur, vie*.

(20) *Ta mère est morte pour te sauver la vie* (Row., HP 1, p.187).

(21) *Il lui a sauvé la vie* (ibid.)

Mais quelques pages plus loin, le traducteur utilise la construction explicite avec le même nom:

(22) *Tu ferais mieux de sauver ta vie* (ibid. p.190)

4.2 Les possessifs désignant les parties du corps et les membres de la famille

En théorie, la différence dans la conception de la sphère personnelle dans différentes langues a donné différentes constructions exprimant la possession. La possession implicite en est une (*serrer la main à qqn*), mais il existe aussi d'autres constructions où le rôle principal est assuré précisément par la sphère personnelle: *Sylvie est jolie des yeux* vs **Sylvie est jolie des chaussures*. Le premier exemple est correct par le fait même que le nom *yeux* est indissociable de Sylvie, c.-à.-d. il est une des parties de la sphère personnelle.

Dans la pratique, les choses sont un peu différentes.

L'italien utilise normalement l'article devant le possessif (*la mia casa*), mais il ne l'utilise pas avec les noms appartenant au champ sémantique de la 'famille la plus proche'. La langue dispose de la construction poss. + nom_{famille} (*mio padre*); en revanche, la construction art. + poss. + nom_{famille} (**il mio padre*) lui est étrangère. En effet, une des fonctions de l'article est d'adapter l'extension du nom *en langue* à l'extension du nom *en discours*. Etant donné que les noms *padre, madre, figlio, figlia*, ont presque la même extension que le nom propre, ils ne présentent plus cette nécessité ontologique d'utiliser l'article comme signe de la transformation du nom *en langue* vers le nom *en discours*. Concrètement,

²³ D'une part le latin avait un grand nombre d'éléments qui lui servaient à former des mots (racine, suffixes, préfixes, déclinaisons, conjugaisons...) et tous ces éléments ont eu leurs fonctions et leur signification. D'autre part, le mot en français apparaît comme une notion pure, détachée de toute fonction et sans aucun lien avec la personne. Avec le temps, les éléments latins ont disparu avant d'être remplacés par les prépositions, les articles...

cela signifie que ces noms ne changent pas leur extension dans le processus que représente le passage de *langue* en *discours*. Nous sommes en mesure de nous demander d'où vient le caractère obligatoire de l'article avec ces mêmes noms au pluriel (*i miei figli*). Parce que le nom *figli* (au pluriel) n'existe pas comme tel *en langue*, c'est-à-dire que son extension ne correspond pas à la notion qui est d'avance prévue *en langue*. *En langue*, seul existe le nom *figlio* et la désinence pour le pluriel s'y ajoute *en discours*. Compte tenu de ce changement qui influence l'extension, il est nécessaire d'utiliser l'article. Le même phénomène réapparaît si l'on modifie le nom avec la désinence pour le diminutif ou avec un adjectif: *il mio figliuolo*, *il mio povero figlio*. Les mots affectifs ont aussi l'article: *la mia mamma*, *il mio papà*. Parfois la valeur diminutive disparaît, comme dans le nom *frate - fratello*, et le nom fonctionne comme le nom *figlio*. En d'autres termes, on n'utilise pas l'article. (cf. ROCCHETTI 1987: 147-148)

Les parties du corps construisent aussi un champ sémantique qui implique l'existence de certaines règles syntaxiques spécifiques. Dans une phrase, ces noms sont normalement utilisés avec l'article défini et non avec l'adjectif possessif (*tourner le dos à qqn*), mais si l'on modifie la phrase à l'aide d'un adjectif, l'adjectif possessif apparaît de nouveau:

(23_a) *Elle a ouvert ses beaux yeux.*

L'italien et le croate présentent des cas similaires. L'usage normal sans possessif (*Lei ha aperto gli occhi; Otvorila je oči*) est remplacé par la construction avec l'adjectif possessif:

(23_b) *Lei ha aperto i suoi begli occhi - Otvorila je svoje lijepo oči.*

D'autres facteurs provoquent l'emploi de l'adjectif possessif, par exemple, si l'on insiste sur la description d'un avènement:

sexaginta milia hominum... manibus occid meis (Plaut., *Poe.* 753); (la traduction anglaise: "... with my own hands")²⁴; la traduction française: "... avec mes propres mains".

Mes enfants, s'écria Louis relevant sa tête, vous osez... (Vigny, *Cinq-Mars*, XXIV)²⁵.

L'influence de la sphère personnelle sur les constructions linguistiques apparaît également dans les exemples suivants:

(24) *Gli è morto il padre - Umro mu je otac - Son père est mort (*Il lui est mort le père).*

Dès que la personne apparaît dans une phrase italienne ou croate, implicitement ou explicitement, l'adjectif possessif devient superflu²⁶. Cependant, le possessif est obligatoire en français, parce que le nom *père* n'est pas automatiquement lié à la personne de la phrase. Ainsi devient-il possible de dire *gli è morto il padre*, *umro mu je otac*, et pour cette même raison le français doit utiliser l'adjectif possessif *son père est mort*. Cela signifie que les noms appartenant à la sphère personnelle exercent une influence sur la syntaxe de l'italien et sur celle du croate. Ce faisant, ils rendent possible l'utilisation dans ces langues des constructions implicites au détriment des constructions explicites avec le déterminant possessif.

Une comparaison fort intéressante est proposée par Rocchetti. Le linguiste analyse les expressions de la sphère personnelle en italien et en français. Plus précisément, il décrit les différences entre le français et l'italien dans le domaine de l'article. D'une part, l'omission de tout article en italien entraîne l'emploi de l'article défini en français. D'autre part, là où l'italien utilise l'article, le français utilise le possessif.

²⁴ L'exemple est cité par HATCHER 1944: 478.

²⁵ GUILLAUME (1975:213-214) a comparé cet exemple à l'exemple suivant (sans possessif): *Léonce, en l'écoutant, releva la tête, avec une expression de noblesse et d'entousiasme.* (Staël, *Delph.*, VI. 17) et il a conclu que dans le premier exemple il s'agit d'un *mouvement physique*, tandis que dans le deuxième exemple on n'a qu'un *simple mouvement moral* («naturel»).

²⁶ Il n'est pas nécessairement irrégulier, parce qu'il existe aussi des exemples *Suo padre è morto; Njegov otac je umro*. Toutefois, la première construction avec le datif de l'inaliénabilité est beaucoup plus fréquente.

<i>stare a casa</i>	- être à la maison
<i>andare a letto</i>	- aller au lit
<i>andare a scuola</i>	- aller à l' é cole
<i>andare a messa</i>	- aller à la messe
<i>andare a teatro</i>	- aller au théâtre
<i>stava nel letto</i>	- il était dans son lit
<i>mettere il cappello</i>	- mettre son chapeau
<i>mettere il vestito</i>	- mettre sa veste
<i>mangia la minestra</i>	- mange ta soupe

(ROCCHETTI 1987: 126).

A ce groupe appartient aussi des exemples comme :

(25) *Ho parlato con la madre* - J'ai parlé avec **ma** mère - *Govorio sam s majkom*.

(26) *Vai dove ti porta il cuore* - Va où **ton** cœur te porte - *Podi kamo te srce vodi*.

Il est évident que la sphère personnelle prime davantage en italien et en croate qu'en français. L'élargissement de la sphère personnelle est dû au maintien de la catégorie de la personne dans ces deux langues (italien et croate). De plus, la catégorie de la personne en italien doit sa survie à un autre fait de langue. Durant la période de la standardisation, l'italien a conservé les terminaisons des verbes qui renvoient implicitement à la personne (sans utilisation de pronoms personnels: *Parlo* - *Govorim* - *Je parle*).

5. Conclusion

Bien que le français et l'italien aient de nombreux points communs, une analyse plus exhaustive prouve que les deux langues présentent également des différences non négligeables. Dans cette étude des possessifs, nous avons voulu montrer certaines de ces différences, en l'occurrence celles qui affectent plusieurs domaines et niveaux de l'analyse linguistique: syntaxique, morphologique, historique...

Les différences historiques sont dues essentiellement aux multiples influences interlinguistiques et à la façon dont l'italien et le français recevaient les différents éléments dans leurs corpus respectifs. Le processus de standardisation a également joué un rôle important dans ce domaine (ital. le XIII^e s. - fra. le XVII^e s.).

D'autres différences se manifestent sur le plan des généralités. Ici, nous pensons en premier lieu à la différence dans la manière de définir les possessifs en tant que déterminants, chose qui caractérise uniquement le français. Une autre question importante (que nous n'avons pas abordée dans ce travail, parce qu'elle ne concerne pas seulement les possessifs), est la place des déterminants dans le système linguistique: s'agit-il d'une classe de mots à part ou d'une simple valeur d'adjectif ?

Il n'y a pas de différences notoires sur le plan morphologique. D'une part, le possessif italien marque la différence entre le masculin et le féminin de la chose possédée, ces formes étant amalgamées en français (ital. *mio* - *miei*; *mia* - *mie*; fra. *mon* - *mes*; *ma* - *mes*). D'autre part, le français ajoute le -s à la forme *leur* pour distinguer le nombre des choses possédées; l'italien n'a qu'une forme unique pour une ou plusieurs choses possédées - *loro*.

Les différences syntaxiques les plus importantes sont les suivantes: premièrement, l'emploi du possessif italien avec article et l'emploi du possessif français sans article; deuxièmement, la liberté relative du possessif italien dans le syntagme, par rapport au possessif français qui, sans exception aucune, précède le nom.

La catégorie de la personne, conservée en italien, mais disparue en français, constitue, incontestablement, la plus grande différence sur le plan des possessifs. La principale différence entre

les deux langues sur le plan de la personne est d'ordre sémantique. Naturellement, elle entraîne des conséquences syntaxiques. Sur le plan de la personne grammaticale, on constate un élargissement de la notion de sphère personnelle (partant des *parties du corps*, à travers le champ sémantique de la *famille*, jusqu'aux noms que l'on utilise très fréquemment: *vêtement, voiture, maison...*). Le français est limité sur ce plan, étant donné qu'il ne renvoie qu'aux *parties du corps*. Les conséquences de cet élargissement se manifestent dans l'emploi des constructions implicites et explicites qui expriment la relation plus ou moins étroite entre deux entités.

Les exemples cités dans le présent travail démontrent que la catégorie de la personne est présente dans toutes les constructions possessives. Si nous extrayons la personne de la relation possesseur - chose possédée, il devient dès lors difficile de maintenir la relation de possession, voire impossible.

À tous les niveaux analysés sauf, bien sûr, au niveau historique, on peut observer une plus grande ressemblance entre l'italien et le croate que entre l'italien et le français. Ce fait, d'après nous, est dû au degré de maintien de la personne, lequel est élevé en italien et en croate, alors qu'il est moindre en français.

Bibliographie

- BAJRIĆ, S. 2006. "Article et/ou numéral", in: SOUTET, O. (dir.) 2006: 99-113.
- BALLY, CH., 1926. "L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes", *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau, H.R. Sauerlander, 68-78.
- BERGAIGNE, A. 1884. *Manuel pour étudier la langue sanscrite*, Paris: F. Vieweg Librairie éditeur.
- BRUNET, J., 1980. *Grammaire critique de l'italien 3 (Le possessif)*, Paris: Université de Paris VIII – Vincennes.
- DARDANO, M., TRIFONE, P., 1995. *Grammatica italiana*, Bologna: Zanichelli.
- DUBOIS, J., LAGANE, R., 1973. *La nouvelle grammaire française*, Paris: Larousse.
- FRLETA, T., FRLETA, Z., 2007. "Nekoliko terminoloških prijedloga (za gramatiku i udžbenike hrvatskog jezika)", *Riječ*, 13, 1: 34-41.
- GERESDORFER, V., 1985. *Pregled romanistike s vulgarnim latinitetom*, Zadar: Filozofski fakultet u Zadru.
- GREVISSE, M., 1993¹³. *Le bon usage*, Paris: Duculot.
- GUILLAUME, G., 1975 [1919]. *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris: Librairie A.-G. Nizet.
- HANON, S., 1989. *Les constructions absolues en français moderne*, Louvain – Paris: Peeters.
- HATCHER, A. G., 1944. "Il tend les mains vs. il tend ses mains", *Studies in philology*, XLI/3: 457-481.
- IVIĆ, M., 1971. "Leksema «jedan» i problem neodređenog člana", *Zbornik za filologiju i lingvistiku* XIV/1: 103-120.
- LEVY-BRUHL, L., 1916, "L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes", *Mémoires de la société linguistique de Paris*, 19, 2: 96-104.
- ROCCHETTI, A., 1987, "Théorie de l'article en vue d'une étude contrastive italien/français", *Chroniques italiennes*, 11/12: 105-151.
- SILIĆ, J., 1992, "Aktualizator «jedan» u hrvatskom jeziku (uvodna razmišljanja)", *Filologija*, 20-21: 403-411.
- SOUTET, O. (dir.) 2006. *Etudes de linguistique contrastive*, Paris: Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.

TIMOC-BARDY, R., 1996. "Appartenance implicite vs appartenance explicite en roumain", *La relation d'appartenance, Faits de la langue*, 7, Ophrys.

WILMET, M., 1998², *Grammaire critique du français*, Paris: Hachette/Duculot.

Sources

Rowling, J.K., *Harry Potter à l'école des sorciers*, Paris Editions Gallimard Jeunesse [traduction de *Harry Potter and the philosopher's stone*] (1997), 1998.

Sabolović, Mirko, *Među zvijezdama*, Zg, Forum, 1994-1996, www.hnk.hr (F94sabolovic 41230)

Prilog proučavanju posvojnih zamjenica u francuskom, hrvatskom i talijanskom

Sažetak

U članku se kontrastivno opisuju posvojni determinanti u trima jezicima (francuskom, talijanskom, hrvatskom) na trima različitim jezičnim razinama: morfološkoj, sintaktičkoj, te se posebice osvrće na kategoriju gramatičkog lica i njegovu ulogu na području posvojnih determinanata i posvojnosti općenito. Slijedeći teoriju talijanskog jezikoslovca A. Rocchettija može se uvidjeti veća sličnost na području posvojnosti između talijanskog i hrvatskog (dva genetski udaljenija jezika) nego između talijanskog i francuskog (dvaju romanskih jezika). Ta je sličnost posljedica sadržanosti kategorije lica u dotičnim jezicima.